

Statuts féminins et urbanisation en Afrique

LE contexte urbain rassemble de nombreux facteurs conduisant à un changement social rapide. En ville, l'élargissement du cadre de vie et l'affaiblissement du contrôle du groupe permettent l'émergence de l'individu et la possibilité pour lui d'inscrire certaines activités en dehors du cadre familial. La ville propose d'autres modèles, que ce soit par les nouveaux comportements qui y ont cours, ou par l'influence des médias auxquels ont accès, ou sont « exposés », les citadins. Sur le plan économique, apparaissent de nouveaux besoins et des modes de consommation qui mettent en relief l'argent comme moyen de satisfaction de ces besoins. Une des conséquences de la monétarisation réside dans la redéfinition de certaines valeurs de base.

L'appréhension des statuts de la femme en Afrique passe par une analyse de la situation sur différents marchés : marché du travail, marché matrimonial et marché « sexuel » (1).

Femmes et marché du travail

La situation des femmes sur le marché du travail est directement liée à la survivance d'activités traditionnelles, notamment dans les zones rurales. Ces activités se caractérisent pour les femmes par une charge de travail très élevée, à laquelle s'ajoutent leurs

obligations domestiques de mère et d'épouse. Elles n'offrent généralement à la femme que très peu d'autonomie par rapport au groupe familial.

Dans les centres urbains, bon nombre de femmes exercent en fait des petites activités quelques heures par jour, afin d'améliorer l'ordinaire. Une grande part des femmes actives exercent le commerce sous diverses formes (Boserup, 1983). La proportion de femmes ayant un emploi salarié demeure faible, et parmi celles-ci, les femmes ayant un salaire élevé et (ou) un poste de responsabilité sont peu nombreuses. L'une des conséquences importantes de l'emploi urbain féminin réside dans l'individualisation des gains qui donne à la femme une autonomie à la fois par rapport à sa famille et à son mari (Le Cour Grandmaison, 1979). Cela permet à la femme, qu'elle soit mariée ou non, de gérer ses besoins immédiats.

(1) Cet article s'appuie sur des observations et des interrogations consécutives à des travaux menés indépendamment à Brazzaville (Nanitelamio, 1982, 1987), Abidjan (Antoine, 1988) et ceux en cours à Dakar. Ces hypothèses de travail demanderaient à être affinées en fonction des situations spécifiques à chaque pays, en particulier en tenant compte du poids des religions et des structures de parenté.

Femmes et marché matrimonial

Deux éléments caractérisent principalement le marché matrimonial en Afrique. Les groupes familiaux jouent un rôle primordial dans le choix du conjoint, notamment lors du premier mariage ; et du fait de la polygamie, tout homme marié demeure un candidat potentiel au mariage.

La polygamie repose sur l'écart d'âge important des conjoints et sur le remariage rapide des veuves et des divorcées. Ainsi, comme l'ont souligné Ware (1981) et Locoh (1984), dans les sociétés où la polygamie est admise, la concurrence entre femmes est plus vive. Si certaines femmes tardent trop à se positionner sur le marché matrimonial, elles risquent de rester célibataires ou alors accepter d'épouser un polygame. La polygamie masculine possède toutefois son contrepoids dans la plus grande mobilité des femmes, car on peut mettre en parallèle, comme le fait Locoh (*op. cit.*) la polygamie synchronique des hommes et la polyandrie diachronique des femmes.

Si l'urbanisation a entraîné un élargissement du marché matrimonial, celui-ci reste cependant très segmenté, à cause du fait ethnique ou, surtout, par la fragmentation sociale urbaine. Le marché matrimonial est fortement touché par les mutations en cours. Le mariage reste en général précoce dans de nombreux pays africains, mais on assiste, en ville en particulier, à un recul de l'âge au premier mariage. La période de célibat tend à se prolonger. Alors qu'il y a vingt ans, environ 80 % des femmes de Pikine (Sénégal) étaient déjà mariées à l'âge de 18 ans, elles ne

sont plus que 50 % à être mariées à cet âge dans la génération des femmes de 20-24 ans. Des constats du même ordre peuvent être dressés à Abidjan et Brazzaville (Antoine, Nanitelamio, 1988). Cette période de célibat, vécue dans un environnement où le contrôle familial s'affaiblit, permet à la jeune fille de connaître une véritable période d'adolescence. Auparavant le mariage précoce la faisait passer sans transition du statut de petite fille à celui de femme et de mère. Au cours de cette phase, une nouvelle personnalité émerge, l'individu s'affirme, ce qui n'est pas sans conséquences sur son vécu actuel et sur son avenir de femme.

Avec l'approfondissement de la crise économique, de plus en plus de jeunes femmes, déscolarisées, et mères célibataires restent au domicile des parents. L'aspiration à plus d'autonomie se heurte aux dures contraintes économiques. Le mode de résidence des conjoints constitue un autre indice des mutations en cours. Ainsi, à Abidjan, près de 12 % des femmes ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente de celle de leur conjoint. Ces femmes recherchent davantage leur autonomie par rapport aux hommes.

L'évolution des comportements face à la nuptialité s'est modifiée, et le parcours menant au mariage s'est considérablement allongé. La diversité des formules relationnelles permet de parcourir la voie devant mener au mariage en plusieurs étapes : concubinage, fiançailles avec ou sans enfants, mariage coutumier, mariage civil. Toutes ces formules intermédiaires constituent en fait autant d'issues au célibat et d'accès à la maternité.

En ville, le vécu sexuel hors mariage est plus facilement affiché,

qu'il s'agisse de simples passades ou de relations plus formalisées comme celles de « deuxième bureau ». La fréquentation d'une maîtresse (ou de plusieurs) est devenue pratique courante dans toutes les catégories sociales. À côté du marché matrimonial, il y a donc place pour un marché que nous appellerons « sexuel ».

Femmes et marché sexuel

Le marché « sexuel » recouvre toutes les relations sexuelles à la fois physiques et affectives en dehors du mariage. Le marché sexuel peut constituer soit le lieu d'attente du mariage, soit le lieu permettant une porte de sortie « honorable » au célibat selon les sociétés. En fonction de son âge, de ses différents atouts (éducation, instruction, origine sociale, expérience urbaine, apparence physique), chaque femme se positionnera de différentes manières sur ces deux marchés au cours de sa vie. L'accès à l'un ou l'autre de ces marchés implique pour les femmes (et les hommes) de déployer des stratégies spécifiques. Ce qui entraîne souvent des confusions, certaines femmes pouvant percevoir le marché sexuel comme voie d'accès au marché matrimonial. Les hommes entretenant parfois l'illusion car le vécu sexuel a encore besoin d'être justifié (promesse d'un mariage pour les hommes), ou d'être fructifié, en ce qui concerne les femmes, par l'argent, les enfants ou le mariage.

Situé à la périphérie du marché matrimonial et du marché du travail, le marché sexuel prend de plus en plus d'importance en zone urbaine, en raison de sa facilité d'accès. Le développement du mar-

ché sexuel n'est pas lié seulement au type de peuplement de certaines villes africaines à prédominance masculine ; il s'explique surtout par la montée du célibat, par un vécu sexuel situé hors mariage et par l'utilisation de la séduction comme moyen dans et en dehors du mariage. La ville est une vitrine qui permet de se mettre en scène, de paraître et de se « vendre » au mieux.

L'un des prolongements du phénomène est la mercantilisation des relations hommes-femmes dans lesquelles la femme, tous statuts confondus (mariée, divorcée, etc.), utilise son corps comme atout, et l'homme comme moyen d'avoir des revenus. Il est très courant d'assister dans les centres urbains à une sorte de « mendicité de charme », dans les bureaux où les femmes, sous un prétexte ou un autre, arrivent à tirer une certaine somme de leur interlocuteur. Le marché sexuel offre à la femme célibataire ou divorcée — mais pas à elle seulement — l'occasion de rester autonome tout en ayant une reconnaissance officieuse. Cela permet parfois d'éviter les désillusions d'une vie conjugale souvent menacée par la forte concurrence sexuelle, tout en accédant, par l'intermédiaire du partenaire, à une certaine réussite matérielle.

Si l'on se pose la question de savoir ce que possèdent les femmes, on peut répondre par une boutade : elles-mêmes ! Elles restent dans des sociétés économiquement démunies « un capital ». Capital pour les parents qui cherchent à bien marier leur fille, capital qui « rapportera » des enfants pour le mari ou le lignage, capital que l'on peut amasser dans les sociétés traditionnelles, par une polygamie ostentatoire, capital que l'on peut

montrer sur la scène urbaine, comme le fait le cadre avec sa dernière maîtresse.

Certaines femmes peuvent avoir conscience de posséder leur « corps » et de pouvoir l'utiliser individuellement comme atout, soit sur le marché matrimonial pour faire un mariage avantageux, soit sur le marché sexuel, ou même sur le marché du travail. Car, à qualification égale l'apparence physique peut être un « plus » (mais cela n'est pas propre à l'Afrique).

Les nouveaux statuts féminins

Les nouveaux statuts féminins s'organisent principalement autour de trois éléments : l'affirmation de l'individu, l'élargissement du cadre de vie et l'érotisation plus grande des relations sexuelles. Ces dernières se trouvent investies de fonctions plus diversifiées : procréation, moyens d'obtenir de l'argent, des avantages matériels, du plaisir. La femme qui en a les possibilités n'hésite pas, parfois contre l'avis de sa famille, à demander le divorce et en payer les frais. Le statut de mère peut être vécu également de manière différente quand la femme peut maîtriser sa fécondité. L'urgence sociale et individuelle de la maternité se maintient, celle du mariage ne l'est plus tout autant. Dans certaines sociétés matrilineaires où l'institution du mariage s'érode, l'émergence de l'individu met en relief le couple mère-enfant.

S'il est vrai que des statuts valorisés (mère, épouse) existent, ils peuvent être vécus différemment selon le milieu, le régime matrimonial, le degré d'instruction. On assiste aussi chez certaines femmes intellectuelles à une relecture de la

polygamie, devenue « polygamie — refuge », notamment dans les pays où le célibat féminin et la maternité hors mariage sont encore très mal perçus. Cette « polygamie-refuge », allant souvent à l'encontre des aspirations premières de ces femmes, est une concession faite au groupe familial et à la société, le mariage étant la voie d'accès à l'autonomie en cas de divorce (Le Cour Grandmaison, 1971). Certaines femmes se sont ralliées à une polygamie « réaménagée » qui leur permet d'être « libres » certains jours de la semaine.

Les statuts de mère et d'épouse ne sont plus forcément liés, la maternité se situe aussi hors mariage. Il y a également émergence de nouveaux statuts qui mettent en relief l'importance de l'investissement érotique, détaché ici de la procréation et du mariage. La modification des comportements matrimoniaux concerne davantage les femmes (tendance à vivre indépendante) que les hommes. Les femmes sauvegardent mieux une certaine indépendance, tant à l'égard du mari que des familles, dans un rapport de maîtresse que dans le cadre d'une union légale ou coutumière. Les nouvelles « combinaisons relationnelles » qui apparaissent, mettent parfois la femme au sein d'un réseau de polyandrie officieuse illustrée populairement par l'expression les trois « c » (le chic, le chèque et le choc), réseau au sein duquel certaines femmes s'efforcent de compenser des relations trop matérielles (le chèque), en les complétant par des relations plus sentimentales et plus gratifiantes (le chic et le choc : socialement et sexuellement).

Certains de ces nouveaux statuts (cas des « deuxièmes bureaux », ou des maîtresses établies) sont

d'ailleurs vécus par les femmes comme un renversement de situation, comme une « revanche ». Dans une société où les femmes avaient et continuent d'avoir pour la plupart une activité intense, le fait de se faire « entretenir », le plus souvent très largement, par un (ou des) homme(s) est vécu comme très gratifiant. C'est un élément important dont il faut tenir compte si l'on veut comprendre les stratégies féminines, de certaines africaines de « l'intérieur » et non de « l'extérieur ». La situation est rarement vécue comme aliénante, celle-ci donnant les moyens matériels de s'affirmer dans la société urbaine.

Plusieurs manières de vivre les différents statuts traditionnels existent ; ces différentes modalités ayant débordé et dépassé selon les cas, les droits et devoirs tradition-

nellement attachés à chaque statut. La femme qui en a les moyens (éducation, profession, revenus) ne se prive pas dans le contexte urbain d'utiliser ses modalités à son profit. Les nouveaux statuts débordent le cadre familial ou conjugal pour se situer dans la société au sens large, agrandissant ainsi la sphère d'activité, le cadre de vie et la sphère d'influence des femmes, permettant à certaines de jouer un rôle plus actif et plus visible.

Les politiques sociales et sanitaires doivent s'appuyer sur une connaissance de la société « réelle ». Trop souvent, les politiques de population ne prennent en compte que les épouses, alors que les autres femmes ou les adolescentes sont tout autant concernées.

Philippe Antoine
Jeanne Nanitelamio

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (Ph.), NANITELAMIO (J.), *Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique*, Communication au congrès sur le statut de la femme et l'évolution démographique dans le contexte du développement, Oslo, UIESP, juin 1988, 15 p. multigr.
- ANTOINE (Ph.), NANITELAMIO (J.), *La montée du célibat féminin dans les villes africaines*, Communication au séminaire sur la nuptialité en Afrique du Sud du Sahara, Saint-Lambert-des-Bois, UIESP, novembre 1988, 23 p. multigr. + figures.
- BOSERUP (E.), *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315 p.
- LE COUR GRANDMAISON (C.), *Stratégies matrimoniales des femmes dakaraises*, *Cahiers de l'ORS-TOM, série SC. humaines*, vol. VIII, n° 2, 1971, pp. 201-220.
- LE COUR GRANDMAISON (C.), *Contrats économiques entre époux dans l'ouest africain*, *L'homme*, n° 3-4, tome XIX, 1979, pp. 159-170.
- LOCOH (T.), *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest*, *INED, cahier n° 107*, 1984, 182 p.
- NANITELAMIO (J.), *L'évolution des modèles et rôles féminins dans la société congolaise actuelle*, université Paris X Nanterre, 1982, 314 p., thèse 3^e cycle.
- WARE (H.), *Women, demography and development*, Canberra, National Australian University Canberra, 1981.